

MAURIN Odile

De: Odile Maurin <Odile@odilemaurin.fr>
Envoyé: lundi 16 janvier 2023 14:33
À: oa.occitanie@architectes.org
Cc: LAIGNEAU Annette; ROBY Agathe; MAURIN Odile; LE TEXIER Maxime; COLLONGEON Circé
Objet: RE: Rencontre et échanges sur l'accessibilité PMR

Monsieur le président,

Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Sauf erreur ou omission de ma part, nous n'avons pas reçu de réponse à mon précédent mail ci-dessous du 2 décembre dernier. Ne doutant pas que vous mesurez l'importance du sujet, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Bien à vous,

Odile MAURIN

Tél : 06 68 96 93 56 entre 9h et 21h uniquement

Mail : odile@odilemaurin.fr ou odile.maurin@mairie-toulouse.fr

Web : www.odilemaurin.fr

Conseillère municipale de Toulouse et conseillère métropolitaine
Alternative Municipaliste Citoyenne et Alternative Métropole Citoyenne
groupes de l'opposition
1 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse

De : Odile Maurin
Envoyé : vendredi 2 décembre 2022 15:07
À : oa.occitanie@architectes.org
Cc : Annette LAIGNEAU <Annette.LAIGNEAU@mairie-toulouse.fr>
Objet : Rencontre et échanges sur l'accessibilité PMR

Monsieur le président du Conseil de l'Ordre des Architectes d'Occitanie,

Je m'adresse à vous en tant qu'élue municipale et métropolitaine de la minorité à Toulouse, sur les conseils de ma collègue de la majorité Annette Laigneau (en copie), vice-présidente en charge de l'urbanisme, qui préside les jurys des concours de maîtrise d'œuvre de la ville de Toulouse. Je suis aussi présidente d'une association de défense des personnes handicapées. Il m'arrive très régulièrement, tant dans mes responsabilités associatives qu'en tant qu'élue, de constater des non conformités vis-à-vis de la loi et de la réglementation en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces non conformités relèvent aussi bien de la conception du projet que de sa réalisation effective. De plus, la qualité d'usage est insuffisante et ne permet pas l'accessibilité en toute autonomie voulue par les pouvoirs publics et seule à même de permettre la participation des personnes handicapées à la société à égalité avec les personnes valides alors que nous sommes maintenant à près de 50 ans de la première loi sur l'accessibilité.

A la demande du groupe politique dont je fais partie, le conseil municipal et le conseil métropolitain ont délibéré et ajouté un 4e critère aux concours de maîtrise d'œuvre sur la sécurité et l'accessibilité.

Malheureusement, quelle que soit par ailleurs l'ensemble des qualités des projets architecturaux, il n'en demeure pas moins que lors de l'examen des candidatures des groupements d'architectes et professionnels à l'occasion des jurys, je constate quasi systématiquement des non conformités sur les visuels présentés par les postulants.

De même, en tant que responsable associative, j'ai été obligée de faire condamner des collectivités pour le non-respect des règles d'accessibilité, y compris sur des bâtiments neufs, et ce n'est que le manque de temps et non pas la matière qui m'empêche d'aller beaucoup plus souvent au contentieux.

A noter que je constate régulièrement des validations par les bureaux de contrôle technique alors qu'il y a des non conformités. En outre, vous n'ignorez sûrement pas la jurisprudence du Conseil d'Etat qui interdit aux mêmes sociétés de faire à la fois du diagnostic et du contrôle en matière d'accessibilité personne handicapée.

Comme Mme Laigneau, je regrette cette situation particulièrement insatisfaisante qui montre un manque de formation, de compréhension des enjeux et de maîtrise technique et juridique tant du contexte légal et réglementaire mais aussi des principes de la conception universelle et de la qualité d'usage parmi les architectes, y compris les plus jeunes censés avoir bénéficié de davantage de formations sur le sujet.

C'est pourquoi nous souhaitons échanger avec le conseil de l'Ordre sur ce sujet et trouver les moyens ensemble de s'assurer d'une réelle montée en compétence des architectes et de la maîtrise d'œuvre sur cette question insuffisamment prise en compte. L'idée évoquée dans plusieurs jurys était que je vienne apporter mon expertise.

Dans l'attente de vos retours, je vous prie d'agréer, monsieur le président, mes salutations respectueuses.

Odile MAURIN
Tél : 06 68 96 93 56 entre 9h et 21h uniquement
Mail : odile@odilemaurin.fr ou odile.maurin@mairie-toulouse.fr
Web : www.odilemaurin.fr
Conseillère municipale de Toulouse et conseillère métropolitaine
Alternative Municipaliste Citoyenne et Alternative Métropole Citoyenne
groupes de l'opposition
1 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse

De : jva <jvarchi@gmail.com>
Envoyé : jeudi 24 novembre 2022 14:15
À : Contact-OM <contacts@odilemaurin.fr>
Objet : Accessibilité handicapé

Bonjour madame Maurin,

Nous avons participé ce matin au jury du concours de l'équipement mutualiste Rigal à Toulouse.
Je vous ai proposé de vous mettre en relation avec l'ordre des architectes.
Voici le mail de l'ordre des architectes ou vous pouvez proposer vos services :

oa.occitanie@architectes.org

Cordialement,

josian vié >>>>> architecte

jvarchi@gmail.com

71, avenue Crampel
31 400 TOULOUSE

+ 33 6 22 05 16 33